

NOM DE LA VILLE :
REIMS

Titre de l'action :
Convention Ville / Psychiatrie / Bailleurs

Descriptif :

Nature de l'action :

- Signature d'une convention Ville / Psychiatrie / Bailleurs en septembre 2011 afin de faciliter l'accès au logement des handicapés psychiques dans le parc public. Dans ce cadre, mise à disposition de 5 logements par bailleur soit 15 au total par an.
- Mise en place de référents par bailleur et par secteur de psychiatrie pour favoriser la communication, identifier les besoins de chacun
- Inscription des personnes en souffrance psychique dans le Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (P.D.A.L.P.D.)

Objectifs :

- Renforcer le partenariat entre les bailleurs et les différents services de psychiatrie
- Mettre en place une méthodologie commune de travail
- Donner des garanties mutuelles afin de faciliter l'accès au logement des personnes en souffrance psychique dans le parc H.L.M.

Durée de l'action : 3 ans à compter de la signature de la convention (23 septembre 2011).

Territoire couvert : Ville de Reims.

Résilience :

Contexte : Les organismes logeurs confrontés à la souffrance psychique de certains de leurs locataires et démunis face à cette problématique ont souhaité partager leurs constats avec les différents partenaires intervenant dans les champs sanitaire et social.

Aussi, en 2007 dans le cadre de la Gestion Urbaine de Proximité (G.U.P.) dont l'objectif est d'améliorer la qualité de vie des habitants dans les quartiers, un groupe de travail « santé mentale et logement » s'est constitué pour aborder cette question.

Il est composé essentiellement des bailleurs (3 à Reims), des services de psychiatrie (Etablissement Public de Santé Mentale de la Marne (EPSMM) et CHU), de certaines associations et de la Ville.

Ce groupe a été intégré au Conseil Local autour de la Souffrance Psychique créée en juin 2009 à l'initiative de la Ville.

Situation à réparer : Il était important de faciliter aux personnes en souffrance psychique l'accès au logement dans le parc social. La plupart d'entre eux était logée dans le parc privé à un coût plus élevé.

Transversalité :

Projet qui réunit différents partenaires institutionnels (Psychiatrie, Bailleurs, Ville), des associations et les patients des Groupes d'Entraide Mutuelle (GEM).

La Ville de Reims pilote le projet et s'assure de l'implication de l'ensemble des partenaires.

Public :

Personnes handicapées psychiques faisant l'objet de soins dispensés par les secteurs de psychiatrie rémois, en recherche de logement dans le parc locatif social rémois.

Leviers :

- Travail en réseau depuis 2007 – Inscription d'un groupe de travail dans le Conseil Local autour de la Souffrance Psychique, coordonné par la Ville
- Partage des connaissances concernant les pratiques professionnelles des différents partenaires
- Volonté de chacun d'aider le parcours résidentiel des patients.

Freins :

- Difficultés d'harmonisation des pratiques entre les différents secteurs de psychiatrie
- Méthodologie différente selon les bailleurs concernant les visites de logements proposées et les attributions.

La mise en confiance des bailleurs et des secteurs de psychiatrie résulte d'un processus de longue haleine.

Personne à contacter pour plus d'information :

Dominique BLAIZOT

Chef de projet santé

Tél : 03.26.35.68.87

Mail : dominique.blaizot@mairie-reims.fr